

Je souhaite également que le projet de loi soit étudié aujourd'hui à toutes les étapes, car effectivement le temps presse. Cela dit, je ne pense pas qu'il y ait besoin d'autres discussions objectives avec des représentants du domaine des droits de la personne et avec les partis politiques pour en faire le véhicule que les Canadiens veulent, une institution efficace, objective et humaine que nous pouvons tous appuyer. Je félicite tous ceux qui ont participé à sa conception et, maintenant, à sa réalisation.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, cela me fait plaisir de me lever, au nom de mon parti, pour appuyer de façon radicale ce projet de loi. C'est mon ami, le député de Scarborough-Ouest, qui a présenté ce projet de loi, et je l'en félicite. Je sais qu'il se préoccupe sincèrement des questions que tente de régler cette mesure législative. Je suis heureux de constater que le député libéral qui a pris la parole appuie également le projet de loi, qui obtient ainsi l'appui des trois partis.

La plupart des Canadiens croient que nous cherchons, en offrant une certaine aide internationale, non seulement à contribuer au développement technique et économique des pays, mais également à atteindre d'autres objectifs. La population considère que le Canada vise certains autres buts lorsqu'il offre de l'aide, particulièrement aux pays en développement, et qu'il tente notamment de créer dans ces pays un climat où les droits de l'homme seront respectés pour, à la longue, y établir des institutions démocratiques. Ce projet de loi semble donc aller de soi, en un sens, mais les Canadiens oublient trop souvent les désordres causés dans certains pays par les violations des droits des citoyens. Les exemples abondent.

● (1210)

Il n'y a pas longtemps, une délégation tripartite s'est rendue en Haïti pour s'informer sur les graves violations du processus démocratique et des droits de la personne qu'on y déplorait. On s'est alors demandé comment le Canada pouvait offrir une aide bilatérale ou un autre type d'aide qui suppose des relations avec un gouvernement qui traite aussi mal ses citoyens.

Mon collègue de l'opposition officielle a parlé du Burundi. Les Canadiens se sont certainement posé la même question depuis quelques semaines au sujet de ce pays. On pourrait parler aussi du Nicaragua, du Salvador, du Chili et de l'Indonésie. A voir certains pays en voie de développement dont le Canada appuie les progrès économiques et technologiques, on peut se demander si nous contribuons réellement au progrès de la démocratie dans le monde.

Cette question préoccupe les parlementaires. Comme mon collègue l'a dit, plusieurs comités l'ont étudiée, soit le comité permanent des droits de la personne, le comité des affaires étrangères et du commerce extérieur, en 1987, et le comité spécial mixte des relations extérieures du Canada. Comme

Droits de la personne

mon collègue l'a dit aussi, l'un de ces comités a souligné la nécessité d'établir des critères et de classer les pays aidés par le Canada en catégories dans lesquelles le type d'aide et les mécanismes d'application varieraient selon les normes et les coutumes de ces pays en matière de respect des droits de la personne.

On craint beaucoup que, dans son aide au développement international, le Canada ne soit pas neutre quant à la nature de l'environnement dans lequel les gens vivent et que cette aide n'ait un but. On admet qu'il est essentiel à l'avancement démocratique de satisfaire à des besoins élémentaires comme la nourriture, le vêtement et l'habitation mais, en admettant même que ces besoins soient satisfaits, un tel avancement est impossible si les gouvernements oppriment leurs administrés, si les droits de la personne sont violés et si aucun progrès n'est accompli en vue de l'établissement de la démocratie.

On a proposé diverses solutions à ce problème. Deux comités ont recommandé la création d'un centre international des droits de la personne et de l'avancement démocratique. Voici ce que le comité mixte spécial a recommandé en 1986:

... nous recommandons que le gouvernement envisage de créer un institut international des droits de la personne et de l'avancement démocratique qui serait régi par des lignes directrices judicieusement élaborées, en vue d'appuyer les efforts déployés par des organisations non gouvernementales. Pour que cet institut tienne compte des diverses perspectives nationales sur l'avancement démocratique, notamment dans le tiers monde, nous recommandons que son conseil d'administration comprenne des représentants étrangers, un peu comme l'a fait le Centre de recherches pour le développement international.

C'est en substance la même recommandation qui est faite dans le rapport intitulé *Qui doit en profiter?*:

Le Comité propose que l'Institut international des droits de la personne et de l'avancement démocratique soit un organisme indépendant et autonome qui collaborerait étroitement avec les groupes canadiens de défense des droits de la personne et les organisations non gouvernementales.

Comme je l'ai signalé tout à l'heure, ce qui complique notamment l'étude de la nature, de la structure et du mandat de ce nouveau centre, c'est qu'il se nomme Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. Plusieurs organisations non gouvernementales se sont préoccupées du fait que le projet de loi accepte la définition des droits de la personne proposée par la Charte internationale des droits de l'homme, mais qu'il ne précise pas ce que signifient les termes «démocratie» et «développement démocratique».

Tous les comités et beaucoup de parlementaires veulent éviter que le Canada n'impose ses propres institutions et valeurs à d'autres pays afin de promouvoir les droits de la personne et la démocratie. Je dois dire que, si nous ne pouvons pas définir la démocratie en termes de valeurs, nous n'avons pas d'objectif en tête. Nous n'avons aucune idée de ce que nous voulons promouvoir en établissant un tel institut.